



N° 3812

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 29 mai 2007

RAPPORT

DÉPOSÉ

en application de l'article 16 du Règlement,

PAR LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE
DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES ⁽¹⁾,

sur les comptes de l'Assemblée nationale de l'exercice 2006

ET PRÉSENTÉ

PAR M. Yves FROMION
Député.

(1) La composition de cette commission figure au verso de la présente page.

La commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes est composée de: M. Yves Fromion, *président* ; MM. Pierre Hériaud, Didier Mathus, *vice-présidents* ; MM. Charles de Courson, Michel Voisin, *secrétaires* ; Mmes Chantal Bourragué, Chantal Brunel, Marie-Anne Montchamp ; MM. Marcel Dehoux, François Dosé, Pierre Forgues, Jacques Godfrain, Pierre Hériaud, Arnaud Lepercq, Michel Vaxès, Laurent Wauquiez.

S O M M A I R E

Introduction	5
<u>1^{ÈRE} PARTIE : LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE</u>	
I. L'exécution du budget de 2006	9
A – La section d'investissement	12
B – La section de fonctionnement	13
C – Les ressources propres	25
II. Le compte de résultat	25
III. Le bilan	28
A – Les éléments de l'actif	28
B – Les éléments du passif	29
IV. Les comptabilités annexes	32
V. Les comptes des représentants au Parlement européen	39
<u>2^{ÈME} PARTIE : LES COMPTES DE LCP-ASSEMBLÉE NATIONALE</u>	
Examen en Commission	67

Mesdames,

Messieurs,

La réforme de la procédure budgétaire et des finances publiques, progressivement mise en œuvre dans les services de l'État, est une initiative du Parlement, concrétisée par l'adoption de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, plus connue sous le nom de LOLF. Elle connaît un développement important avec la mise en application, à dater du 1^{er} janvier 2006, des nouvelles normes comptables, inspirées du plan comptable général. Par souci de transparence et de cohérence, l'Assemblée nationale prend sa part de l'effort d'adaptation juridique et comptable correspondant.

Cette adaptation a fait l'objet d'échange de courrier entre le Président de l'Assemblée nationale et le Premier président de la Cour des comptes. Aux termes de cet échange, il n'y a pas lieu à certification proprement dite, par la Cour des comptes, des comptes de l'Assemblée nationale ; pour autant, il est de la responsabilité de l'Assemblée de prendre les dispositions nécessaires pour permettre à la Cour des comptes de parvenir à une assurance raisonnable sur la qualité des comptes de l'État pris dans leur ensemble et notamment d'attester leur exhaustivité ; enfin, l'autonomie des assemblées parlementaires, dont le principe est réaffirmé, les autorise à recourir à une entité tierce indépendante qui attesterait avoir obtenu une assurance raisonnable de la régularité, de la sincérité et de la fiabilité de la comptabilité.

Il faut rappeler que, pour l'essentiel, la réforme consiste à recourir aux règles comptables issues du plan comptable général, sous réserve des adaptations nécessitées par les spécificités de l'action publique. Elle entraîne l'application à la comptabilité de l'État du principe des droits constatés et conduit à établir, pour l'État, des documents consolidés, bilan et compte de résultat, soumis pour la première fois, en 2006, à la certification de la Cour des comptes avant leur annexion au projet de loi de règlement de l'année.

Si la volonté politique est claire, l'application n'est pas facile. Paradoxalement, c'est parce que l'Assemblée nationale est, d'une certaine manière, « en avance sur la LOLF ».

En effet, pour l'État, l'établissement d'un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 est une tâche entièrement nouvelle. Les travaux nécessaires à cette opération sont lourds et s'inscrivent eux-mêmes dans une démarche pluriannuelle d'adaptation des procédures budgétaires et comptables. C'est pourquoi les services de l'Etat ont été logiquement amenés à définir des conventions de simplification, notamment pour la détermination des immobilisations et leur valorisation.

Les difficultés que rencontre l'Assemblée nationale sont objectivement d'un autre ordre, du seul fait que l'Assemblée, quant à elle, ne part pas de zéro : son bilan d'ouverture date du 1^{er} janvier 1993, et sa comptabilité générale, comme sa comptabilité budgétaire, est tenue en droits constatés depuis quatorze ans. La différence d'échelle explique aisément pourquoi l'Assemblée n'a jamais recouru aux simplifications que l'État est obligé de pratiquer pour établir son propre bilan d'ouverture. Mais, du coup, s'il porte sur des valeurs comptables bien moindres, le contenu des informations versées au bilan de l'Assemblée est plus riche que celles qui sont intégrées, à l'origine, dans le bilan de l'État.

Il serait dommage d'appauvrir la connaissance de la « vie des comptes » de l'Assemblée donnée par ses bilans successifs. La première difficulté à surmonter est de ne pas perdre le bénéfice de l'avance acquise, sur certains points importants, dans la réalisation de l'objectif commun.

La seconde difficulté est, en quelque sorte, symétrique. Si l'Assemblée nationale a adopté, dès 1993, un système de références comptables proche du droit commun de la comptabilité tel qu'on le connaissait à l'époque, elle l'a fait en suivant des objectifs raisonnables et limités, conformes à sa situation objective dans l'ensemble des finances publiques. Des simplifications ont été apportées à l'établissement des écritures concourant à l'établissement de son bilan. Les immobilisations corporelles, notamment les immeubles, qui faisaient partie de son patrimoine au 1^{er} janvier 1993 n'ont pas été valorisées. Le bilan ne comporte pas de provisions. Les amortissements ne sont pas constatés en charges, mais directement imputés sur les fonds propres.

Ce décalage s'explique facilement. L'Assemblée n'a pratiquement pas d'autre ressource que la dotation budgétaire annuelle de l'Etat. Elle n'a pas contracté d'emprunts. Dès lors, elle ne court pas véritablement de « risque financier » sur l'existence duquel devrait être attirée l'attention de tiers comme les fournisseurs d'une entreprise ou, dans la sphère publique, les créanciers de l'Etat. Même avec les simplifications qui viennent d'être évoquées, son système comptable peut être considéré comme suffisamment précis pour faire face aux nécessités d'une bonne gestion interne de la dépense.¹

Mais, avec la LOLF, l'enjeu s'élargit. Il n'est pas possible d'isoler les comptes de l'Assemblée nationale du reste des comptes de l'État. Il y a un lien symbolique fort entre l'exigence de transparence financière et le principe de l'alignement de la comptabilité des administrations publiques, fût-ce avec des adaptations dûment justifiées, sur les principes courants de la comptabilité générale. Le référentiel comptable de l'Assemblée nationale doit être refondu pour tenir compte de cette exigence qui est, pour l'Assemblée, au moins autant, sinon plus, politique que technique. C'est tout l'enjeu des mois à venir.

L'Assemblée nationale entend accomplir cette tâche dans le respect de son autonomie, conséquence nécessaire du principe de la séparation des pouvoirs. Elle a sollicité, à cette fin, le concours du Conseil supérieur des experts-comptables, dont la position institutionnelle et la compétence technique lui offrent toutes les garanties désirables. Une convention a été signée à cette fin². Aux termes de cette convention, le Conseil supérieur assiste l'Assemblée nationale pour la mise au point d'un référentiel comptable pleinement conforme aux exigences de la LOLF. Il sera ensuite procédé, sous la responsabilité du Conseil supérieur et en toute indépendance, à un examen des comptes de l'exercice 2007 qui attestera de la compatibilité entre ces comptes et le référentiel préalablement élaboré ; les conclusions de l'expertise seront adressées à la commission spéciale, à qui il appartiendra de les transmettre à la Cour des comptes avec les comptes de l'exercice 2007, en y joignant, si elle le souhaite, ses commentaires et observations.

¹ Par ailleurs, les périmètres comptables sont différents : les fonds de sécurité sociale de l'Assemblée nationale, dont les comptes sont retracés dans son bilan, ne sont pas actuellement inclus dans le périmètre des comptes de l'État.

² Une convention identique a été signée entre le Sénat et le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.

La « trajectoire » ainsi engagée permettra de parvenir progressivement à l'harmonisation des présentations comptables, dans l'esprit de la LOLF, tout en respectant l'autonomie des assemblées parlementaires. Ainsi l'Assemblée s'associera-t-elle, dans le même esprit de démarche progressive que celui qui anime l'État, à une modernisation des finances publiques dont le Parlement a posé les bases, avec la LOLF, en 2001.

Dans un souci de transparence, la commission spéciale a rendu compte des conditions d'exécution du budget de l'Assemblée nationale depuis 1994 et a émis un avis sur les comptes de LCP-Assemblée nationale dès sa première année d'existence, en 2001. La prise en compte des exigences de la LOLF permettra d'approfondir les efforts déjà entrepris au cours des dernières années.



lère partie : LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

I – L'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2006

La dotation inscrite au budget de l'Etat en 2006 pour financer le budget de l'Assemblée nationale s'est élevée à 502,18 millions d'euros, **en augmentation de 1,8%** par rapport à la dotation de 493,30 millions perçue en 2005.

En plus de cette dotation, ont été inscrites au budget de l'Assemblée nationale de l'exercice 2006 des **ressources propres** à hauteur de 50,8 millions d'euros, incluant un prélèvement sur les disponibilités de 47,6 millions d'euros.

Les crédits budgétaires initialement prévus pour 2006 s'élevaient donc à 552,973 millions d'euros.

Un budget supplémentaire de 8,83 millions d'euros de nouvelles dépenses a été approuvé par MM. les Questeurs en Juillet 2006.

Aucune demande de dotation complémentaire n'a été présentée à l'Etat, car il était prévu de couvrir ces ouvertures de crédits supplémentaires par prélèvement sur les disponibilités propres de l'Assemblée nationale.

Les crédits budgétaires définitifs pour 2006 se sont donc élevés à 561,807 millions d'euros, ainsi répartis :

- 53,47 millions d'euros en investissement
- 508,33 millions d'euros en fonctionnement.

Leur financement devant être assuré par la dotation de l'Etat pour 502,18 millions d'euros et par les ressources propres de l'Assemblée pour 59,62 millions d'euros, dont 56,43 millions d'euros de reprise sur les disponibilités.

Ainsi, plus d'un dixième des crédits budgétaires de 2006 (10,6%) a été autofinancé, sans appel à la dotation de l'Etat.

En exécution, les dépenses 2006 ont été supérieures de 6,51% à celles de 2005 et **ont atteint 551,89 millions d'euros**, chiffre finalement inférieur au budget initial. Les charges de fonctionnement se sont élevées à 504,33 millions d'euros, soit une augmentation de 2,53% par rapport à 2005 et les dépenses d'investissement à 47,56 millions d'euros, soit une progression de 81,1%.

Les recettes propres, hors prélèvement sur les disponibilités, s'étant élevées à 4,95 millions d'euros, **l'exécution budgétaire 2006 est caractérisée par un déficit de 44,7 millions d'euros (contre 19,8 millions d'euros en 2005)**, conséquence inéluctable de l'option prise de faire financer l'essentiel des investissements sans recours à la dotation.

Pour le quatrième exercice consécutif, un prélèvement sur les disponibilités a été nécessaire en 2006. Son montant, inégalé jusqu'à présent, reste toutefois inférieur de 11,7 millions d'euros aux prévisions budgétaires.

Après prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée, le résultat budgétaire a été ramené à zéro.

Les dépenses budgétaires totales de l'Assemblée nationale ont représenté 109,9% de la dotation reçue de l'État.

Le prélèvement sur les disponibilités a financé plus de 8% des dépenses totales et plus de 94% des investissements de l'exercice.

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations 2006/2005	
	2005	2006*	2006		Δ absolu	Δ %
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Total de la section	491 905 538	508 336 210	504 332 368	4 003 842	12 426 830	2,53%
60 Achats de biens et fournitures	7 792 715	8 282 000	8 128 203	153 797	335 488	4,31%
61-62 Services extérieurs	53 236 504	57 780 350	51 363 949	6 416 401	-1 872 555	-3,52%
63 Impôts et taxes	3 502 688	3 582 000	3 549 976	32 024	47 288	1,35%
64 Charges de personnel	158 693 564	162 704 300	161 761 425	942 875	3 067 861	1,93%
Dont						
<i>Charges de rémunération</i>	<i>120 441 768</i>	<i>123 945 000</i>	<i>122 456 631</i>	<i>1 488 369</i>	<i>2 014 863</i>	<i>1,67%</i>
<i>Charges sociales et diverses</i>	<i>38 251 796</i>	<i>38 759 300</i>	<i>39 304 794</i>	<i>-545 494</i>	<i>1 052 998</i>	<i>2,75%</i>
65 Charges parlementaires	268 455 352	275 430 560	279 032 523	-3 601 963	10 577 171	3,94%
Dont						
<i>Indemnités parlementaires</i>	<i>48 470 059</i>	<i>48 517 600</i>	<i>48 548 943</i>	<i>-31 343</i>	<i>78 884</i>	<i>0,16%</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>59 893 902</i>	<i>61 194 250</i>	<i>59 607 640</i>	<i>1 586 610</i>	<i>-286 262</i>	<i>-0,48%</i>
<i>Secrétariat parlementaire</i>	<i>142 977 051</i>	<i>147 366 710</i>	<i>151 691 393</i>	<i>-4 324 683</i>	<i>8 714 342</i>	<i>6,09%</i>
<i>Voyages et déplacements</i>	<i>6 706 117</i>	<i>6 185 000</i>	<i>7 093 475</i>	<i>-908 475</i>	<i>387 358</i>	<i>5,78%</i>
<i>Charges de représentation</i>	<i>4 719 503</i>	<i>5 720 900</i>	<i>5 858 305</i>	<i>-137 405</i>	<i>1 138 802</i>	<i>24,13%</i>
<i>Autres charges</i>	<i>5 688 720</i>	<i>6 446 100</i>	<i>6 232 767</i>	<i>213 333</i>	<i>544 047</i>	<i>-9,56%</i>
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	224 715	557 000	496 292	60 708	271 577	120,85%
B - SECTION D'INVESTISSEMENT	26 257 655	53 471 100	47 561 865	5 909 235	21 304 210	81,14%
C - CHARGES TOTALES (A+B)	518 163 193	561 807 310	551 894 233	9 913 077	33 731 040	6,51%
D - RECETTES PROPRES et AUTRES RESSOURCES **	24 863 193	59 627 910	49 714 833	-9 913 077	24 851 640	99,95%
E - CHARGES NETTES TOTALES (C-D)	493 300 000	502 179 400	502 179 400	0	8 879 400	1,80%

* y compris 8 834 000 euros de crédits supplémentaires pour le service des Affaires immobilières et du patrimoine (RQ du 11 juillet 2006)

** ce montant inclus en 2005 :

1. les recettes propres de l'Assemblée nationale à hauteur de 5 063 033 euros
2. le prélèvement sur disponibilités de 19 800 160 euros nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire et il inclut en 2006 :

1. les recettes propres de l'Assemblée nationale à hauteur de 4 946 381 euros
2. le prélèvement sur disponibilités de 44 768 452 euros nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire.

A – La section d'investissement

Les crédits d'investissement inscrits dans le budget initial 2006 s'élevaient à 49,17 millions. Ils ont été portés à 53,47 millions d'euros en juillet 2006, après que des crédits supplémentaires aient été accordés au service des affaires immobilières et du patrimoine. **Le total des dépenses finalement constatées a été de 47,56 millions d'euros**, inférieur certes aux prévisions mais en progression de plus de 80% par rapport à 2005. Cette évolution tient principalement à la montée en puissance du programme pluriannuel de travaux de restructuration complète des immeubles du 101 rue de l'Université et du 32 rue Saint Dominique.

Les dépenses d'investissement gérées par le service des affaires immobilières et du patrimoine ont augmenté de 6,75% pour atteindre 24,97 millions d'euros.

Elles ont concerné plus particulièrement :

✓ *les opérations liées à la sécurité* : 10,12 millions d'euros, dont 5,28 millions d'euros pour la restructuration des installations techniques du Palais Bourbon, 2,32 millions d'euros pour la sécurisation des infrastructures et des réseaux informatiques, 1,52 million d'euros pour la réfection des installations électriques, et 0,43 million d'euros pour la modernisation des installations climatiques ;

✓ *les opérations de conservation du patrimoine* : 1,77 million d'euros, dont 1,52 millions d'euros pour la rénovation du portique, de la colonnade et de la porte monumentale situés au 126 rue de l'Université ;

✓ *les opérations liées au redéploiement des locaux* : 6,68 millions d'euros dont 2,47 millions d'euros pour l'aménagement de bureaux de députés, et 3,28 millions d'euros pour l'acquisition de mobiliers pour les nouveaux locaux du 110 et du 95 rue de l'Université, ainsi que pour les nouveaux bureaux du Palais Bourbon.

Les dépenses d'investissement de la mission de rénovation immobilière, occasionnées par la restructuration complète des immeubles du 101 rue de l'Université et du 32 rue Saint Dominique, sont individualisées. Elles ont atteint un montant de 19,73 millions d'euros.

Les dépenses du service des systèmes d'information se sont élevées à 1,07 million d'euros (-34,75%).

Pour la deuxième année consécutive, les dépenses d'acquisition de logiciels, d'un montant de 0,19 million d'euros, sont en forte baisse (-56,01%), l'essentiel des dépenses consistant en l'achat de logiciels pour le système central (0,17 million d'euros).

Les dépenses d'acquisition de matériels informatiques ont décliné de 27,23% (0,89 million d'euros), MM. les Questeurs ayant décidé de retarder d'un an le renouvellement du parc informatique des services.

Après avoir régressé de plus de 70% en 2005, les achats de matériels destinés au système central diminuent à nouveau (-25,64%) pour un montant de 0,13 million d'euros. En revanche, l'achat des matériels pour les réseaux, d'un montant de 0,74 million d'euros, a progressé de 12,11%.

Les dépenses effectuées au titre des **installations téléphoniques** se sont élevées en 2006 à 0,93 million d'euros, ce qui correspond à l'installation d'autocommutateurs dans les nouveaux immeubles et le remplacement ou la rénovation du parc existant dans les autres.

Les dépenses d'acquisition de véhicules sont restées pratiquement stables (0,23 million d'euros contre 0,21 en 2005).

Les dépenses de matériels de bureau ont diminué pour la troisième année consécutive (-4,5%) pour un montant de 0,31 million d'euros.

Les collections d'œuvres d'art se sont enrichies de plusieurs pièces dont divers manuscrits anciens de parlementaires et un tableau représentant le Palais Bourbon. Au total, les dépenses se sont élevées à 0,37 million d'euros.

B – La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont progressé en 2006, s'établissant à 504,33 millions d'euros, contre 491,91 millions d'euros en 2005 (+2,53%).

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses de fonctionnement sur les huit derniers exercices.

Années	Evolution
2006/2005	+ 2,53 %
2005/2004	+ 3,03 %
2004/2003	+ 1,58 %
2003/2002	+ 7,13 %
2002/2001	+ 3,07 %
2001/2000	- 0,17 %
2000/1999	+ 1,98 %
1999/1998	+ 1,07 %
1998/1997	+ 6,31 %
1997/1996	+ 0,89 %

Premier poste de dépenses de fonctionnement, les charges parlementaires ont augmenté de 3,94 % pour atteindre un montant de 279,03 millions d'euros. Les charges de personnel, qui se sont élevées à 161,76 millions d'euros, ont progressé de 1,93%.

Parmi les autres postes, dont le poids relatif est moindre, les dépenses des services extérieurs ont diminué de 3,52%, pour s'établir à 51,36 millions d'euros et les dépenses d'achat de biens et de fournitures ont cru de 4,31% pour atteindre 8,13 millions d'euros.

Répartition des dépenses de fonctionnement

Charges parlementaires	55,3%
Charges de personnel	32,1%
Services extérieurs	10,2%
Fournitures et marchandises	1,6%
Impôts et taxes	0,7%
Charges exceptionnelles et imprévues	0,1%
Total	100%

1. Les charges parlementaires

Les charges parlementaires ont progressé en 2006 de 3,94%, ce qui les porte à 279,03 millions d'euros.

Les charges d'indemnités parlementaires et de prestations familiales ont progressé très faiblement, pour atteindre 48,55 millions d'euros.

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance, d'un montant de 59,61 millions d'euros, ont régressé légèrement (-0,48%).

La contribution aux frais de secrétariat des députés, d'un montant de 99,45 millions d'euros, a enregistré une hausse de 9,4% qui traduit la répercussion financière des mesures d'amélioration du statut des collaborateurs de députés : octroi de primes d'ancienneté, à compter de janvier 2006, effet en année pleine du triplement de la prime de prévoyance versée à chaque collaborateur, à compter de juillet 2005, augmentation de l'avantage repas, à compter du 1^{er} juillet 2006, et création d'un « statut cadre » augmentant le poids des charges patronales pour les salariés qui en bénéficient.

Les dépenses au titre de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) ont atteint 43,63 millions d'euros, en augmentation de 0,73% en raison de la hausse du point d'indice sur lequel elles sont indexées. En revanche, l'effectif moyen des députés a diminué (576 contre 577) en raison de l'impossibilité d'organiser des élections partielles en fin de législature.

Les dépenses de voyage des députés et anciens députés ont progressé de 5,78%, et atteint 7,09 millions d'euros : cette évolution est imputable principalement au renchérissement des déplacements en avion ainsi qu'à l'augmentation du nombre de courses en taxi.

Les charges de représentation de l'Assemblée nationale –qui regroupent essentiellement les dépenses exposées au titre des activités internationales des organes de l'Assemblée et les frais de mission des commissions– ont enregistré une croissance de 24,1%, pour atteindre 5,86 millions d'euros, en raison de la dépense exceptionnelle engendrée par la tenue à Paris, en mai 2006, de la session de printemps de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

Les dépenses liées aux activités internationales de l'Assemblée nationale se sont élevées à 3,79 millions d'euros (+35,3%) dont 1,7 million d'euros pour les délégations de l'Assemblée nationale (UIP, OTAN, UE, Conseil de l'Europe, OSCE, APF), 0,5 million d'euros pour les groupes d'amitié et 0,3 million d'euros pour la coopération interparlementaire.

Les autres charges parlementaires, d'un montant de 6,03 millions d'euros (+9%), regroupent les dépenses diverses liées au mandat des parlementaires : les dépenses relatives à l'équipement informatique des députés ont atteint 1,19 million d'euros (+23,2%), les frais de communications téléphoniques des députés ont augmenté de 5,05% pour atteindre 3,11 millions d'euros. Les frais d'hébergement des parlementaires se sont élevés à 1,29 million d'euros, quasiment sans changement par rapport à 2005.

2. Les charges de personnel

Les charges de personnel se sont élevées à 161,76 millions d'euros, en augmentation de 1,93% par rapport à 2005.

Les rémunérations et traitements de base des personnels statutaires ont atteint 52,75 millions d'euros (+0,58%). La valeur moyenne du point d'indice a été supérieure de 1,21% à celle de 2005. La sous consommation de 1,24 million d'euros a été imputable à la prolongation de la vacance de certains postes, le concours de secrétaires des services s'étant achevé plus tard que prévu, et aux départs en retraite anticipée, dont l'ampleur n'était pas prévisible lors de l'élaboration du budget.

Les dépenses réalisées au titre des indemnités de travaux supplémentaires et de législation, d'un montant de 45,89 millions d'euros, ont progressé de 2,71%, en raison d'une activité législative plus soutenue (1 044 heures de séance contre 956 en 2005).

Les charges de rémunération des personnels contractuels de l'Assemblée nationale ont atteint 4,74 millions d'euros. Cette augmentation importante (+13,11%) est imputable à leur nombre, qui est passé de 84 à 96. Des contractuels qualifiés ont été embauchés pour renforcer les équipes des systèmes d'information.

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance, d'un montant de 34,6 millions d'euros, ont cru de 4,97% : la contribution et la subvention d'équilibre à la caisse de retraite de l'Assemblée nationale ont augmenté de 5,3%, (29,3 millions d'euros), en raison, d'une part, de la hausse du nombre moyen de pensionnés et ayant droits et, d'autre part, de la majoration des pensions au 1^{er} janvier 2005 (+1,8%).

Les frais de recrutement de personnel ont diminué très nettement (-39,7%). D'un montant total de 0,46 million d'euros, ces dépenses varient en fonction du rythme des recrutements et de l'organisation des concours. L'essentiel des dépenses est imputable aux locations de salles et de sites techniques.

A l'inverse, les dépenses de formation professionnelle ont régressé de 5,49% pour un montant de 0,52 million d'euros.

3. Les services extérieurs

Contrairement à la tendance observée de 2004 à 2005 (+26,14%), le coût des prestations extérieures a régressé de 3,52% pour s'établir à 51,36 millions d'euros.

Cette évolution recouvre des variations très contrastées, de fortes hausses du coût des transports et déplacements (1,27 million d'euros ; +92,10%), des dépenses de personnels extérieurs (3,44 millions d'euros ; +43,86%) et des locations (10,94 millions d'euros ; +23,89%) et, en revanche, des baisses significatives des dépenses d'information (2,58 millions d'euros ; -36,27%) et des charges d'études et de documentation (3,39 millions d'euros ; -28,32%).

a) les dépenses de communication

Les dépenses dédiées à la communication, entendue dans le sens le plus large (site Internet, organisation des expositions, images télévisées, brochures, manifestations diverses) **se sont élevées à 2,62 millions d'euros (-35,5%)**.

Evolution des crédits et des dépenses de communication (2006/2005)

Comptes		En euros			
		2005		2006	
		Budget initial	Réalisé	Budget initial	Réalisé
6114	Hébergement du site Internet	164 000	93 330	120 000	96 108
6232	Expositions	20 000	309	20 000	0
6233	Communication événementielle	781 550	633 298	761 250	157 641
6234	Production d'images télévisées	1 300 000	1 110 000	1 480 000	880 000
6235	Documents d'information et de communication	761 600	621 441	747 500	609 702
6236	Diffusion des images télévisées	365 000	313 270	320 000	261 020
6237	Information-multimédia	147 000	62 600	155 000	119 344
6238	Autres actions pédagogiques et d'information	410 000	351 083	440 000	353 490
6239	Subvention exposition permanente de Versailles	1 000 000	870 000	700 000	145 000
	TOTAL DES DÉPENSES	4 949 150	4 055 331	4 743 750	2 622 305

En 2006, l'Assemblée nationale n'a pas participé au Salon des Maires et aucune manifestation de l'ampleur de l'exposition « Les Trésors de l'Assemblée nationale » n'a été organisée.

Le coût des principales opérations de communication en 2006 s'est établi ainsi :

- L'organisation du XIII^e Parlement des enfants : 401 383 euros
- L'installation d'une écharpe tricolore et d'une bâche « Allez la France » sur les colonnes du Palais Bourbon à l'occasion du 14 juillet : 60 313 euros
- Les Journées du Patrimoine : 79 996 euros
- La journée du livre politique : 52 842 euros
- La fabrication de décors scéniques et l'achat d'un pupitre pour l'Hôtel de Lassay : 14 307 euros.

En outre, a été payé un reliquat de factures non parvenues au 31 janvier 2006 de l'exposition « Les Trésors de l'Assemblée nationale », organisée en 2005 pour un montant de 35 898 euros.

Les dépenses de production des images télévisées ont diminué de 20,72% pour s'établir à 0,88 million d'euros en raison de la fermeture des salles Victor Hugo et Lamartine pendant les travaux au 101 rue de l'Université.

Les charges relatives aux documents d'information et de communication ont régressé de -1,89%, pour un montant de 0,61 million d'euros. Les principales dépenses ont concerné le rapport d'activité annuel (267 282 euros), la « Lettre du Palais Bourbon » (95 359 euros), la brochure pédagogique « Bienvenue à l'Assemblée nationale » (20 307 euros) et le « bilan de session » (19 798 euros).

Les charges de diffusion des images télévisées, d'un montant de 0,26 million d'euros, comportent les dépenses relatives aux liaisons avec les chaînes de télévision hertzienne, avec le Sénat et le SERTE et les charges de sous-titrage télétexte des questions au Gouvernement.

Les études et prestations multimédia ont connu un quasi doublement par rapport à 2005 (+90,65%) pour atteindre 0,12 million d'euros. L'essentiel des dépenses résulte d'études de redéfinition du site Internet.

Les dépenses imputées sur le compte « subvention à l'exposition permanente du musée de Versailles » se sont élevées à 145 000 euros (contre 870 000 euros en 2005) ; elles comportent la paie des personnels contractuels en fonction jusqu'à février 2006, ainsi que les dépenses de reclassement de certains de ceux-ci.

b) les dépenses immobilières

Les charges de prestations extérieures liées à la gestion immobilière de l'Assemblée nationale, d'un montant de 27,38 millions, ont augmenté de 2,97%.

Les dépenses relatives aux locations et charges immobilières ont augmenté (21%) pour s'établir à 8,91 millions d'euros. Les locations de bureaux ont atteint 7,53 millions d'euros, dont 4,32 millions d'euros pour l'immeuble du 33 rue Saint Dominique, et 2,32 millions d'euros pour le 101 rue de l'Université (occupé à partir du 2^{ème} trimestre 2006). Des travaux locatifs ont également été effectués par les bailleurs pour le compte et aux frais de l'Assemblée (0,93 million d'euros).

Le coût d'entretien et de réparation des biens immobiliers a atteint 9,04 millions d'euros (1,49%). La majeure partie de ces dépenses correspond à des contrats d'entretien et de maintenance (78% du total). Les charges d'entretien des installations des bâtiments ont diminué de 22,08% pour un montant de 0,29 million d'euros. Il s'agit essentiellement de l'entretien des collections, œuvres, objets d'art et mobiliers (0,14 million d'euros) et de la maintenance des onduleurs (0,11 million d'euros).

Les frais de personnels mis à disposition du service des affaires immobilières et du patrimoine (qui englobent les frais de déménagement ou de manutention et le recours à des personnels extérieurs) ont progressé de 13,49% pour un montant de 2 millions d'euros ; les frais de déménagement se sont élevés à 0,62 million d'euros et concernent l'installation dans les nouveaux locaux.

Après une progression de 26,55% en 2005, **les frais d'études et d'ingénierie** du service des affaires immobilières et du patrimoine ont diminué en 2006 de 22,48% pour un montant de 2,48 millions d'euros. Ces dépenses fluctuent en fonction des programmes immobiliers et ont concerné en 2006 en particulier les études préalables à la 8^{ème} phase du schéma directeur tous fluides, les études pour les travaux de la façade nord et les travaux préparatoires à la climatisation de l'immeuble du 233 boulevard Saint Germain.

Les dépenses enregistrées au titre **des honoraires et études** pour les travaux de la mission de rénovation immobilière ont atteint 4,42 millions d'euros en 2006. Les honoraires, versés au mandataire de l'Assemblée nationale dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, se sont élevés à 0,73 million d'euros en 2006, tandis que les honoraires payés au groupement de maîtrise d'œuvre ont atteint 2,29 millions d'euros. Le reste du compte (1,40 million d'euros) concerne principalement les frais d'assurance.

c) les dépenses informatiques

D'un montant de 4,03 millions d'euros, elles ont diminué de 28,16%, en raison essentiellement de la baisse de 35,22% des dépenses d'études et recherches informatiques, pour un montant de 2,16 millions d'euros. Elles ont concerné principalement le progiciel de gestion de la paie, des ressources humaines et de la comptabilité.

Les charges de maintenance informatique ont connu une croissance modérée (+2,05% ; 1,66 million d'euros). La bureautique des services en constitue le principal poste.

d) les autres dépenses

Les principales autres dépenses ont été les suivantes :

✓ **Les dépenses d'affranchissement**, d'un montant de 6,39 millions d'euros, ont connu une décre sensible en raison de la diminution du nombre de plis.

✓ **Les dépenses de maintenance du matériel** ont régressé de 3,13% (1,02 million d'euros). Plus de la moitié de ces dépenses correspond au parc de photocopieurs et un peu moins du tiers aux frais de blanchissage.

✓ **L'assurance des biens et personnes** voit son coût augmenter en raison de l'extension des locaux occupés par l'Assemblée nationale. Elle est passée de 0,70 en 2005 à 0,79 million d'euros en 2006.

✓ **Les dépenses de transports de biens** ont triplé pour atteindre 0,80 million d'euros, les travaux du 101 rue de l'Université ayant conduit à recourir massivement à l'enlèvement par benne des gravats et déchets.

✓ **Les frais de télécommunication** se sont élevés à 0,65 million d'euros (-51,32%) en raison de la conclusion d'un nouveau marché pour la téléphonie fixe.

✓ La baisse tendancielle des **dépenses d'impression parlementaires** s'est poursuivie (-8,71% ; 1,13 million d'euros). Alors que le nombre de pages imprimées a progressé de 6%, elle résulte notamment du recentrage de l'activité d'impression sur les deux fournisseurs les plus compétitifs et de l'internalisation depuis octobre 2006 de la composition des projets et propositions de lois.

4. Les achats de fournitures et de marchandises

D'un montant de 8,13 millions d'euros, ces dépenses sont en progression de 4,31%.

Les achats de fournitures, qui représentent à eux seuls près de 40% des dépenses, ont régressé de 3,31% (3,30 millions d'euros). La diminution des dépenses de papeterie est particulièrement forte (-14,46% ; 1,59 million d'euros).

En revanche, le deuxième poste de dépenses, les consommations de fluides pour les bâtiments, ont augmenté (+10,91% ; 3,21 millions d'euros), en raison de l'extension des locaux occupés par l'Assemblée nationale.

Les autres postes ont diminué : il s'agit en particulier des fournitures des ateliers du service des affaires immobilières et du patrimoine (0,36 million d'euros ; -13,35%), et des fournitures pour impressions et reliures (0,26 million d'euros ; -22,85%). En revanche, les dépenses de petits équipements acquis pour les nouveaux immeubles ont augmenté (0,50 million d'euros ; +34,85%).

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2005	Budget 2006	Réalisé 2006	Solde 2006	Variations 2006/2005	
					Δ absolu	Δ %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	423 847	755 000	186 463	568 537	-237 384	-56,01%
205 LOGICIELS	423 847	755 000	186 463	568 537	-237 384	- 56,01%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 833 808	49 516 100	47 375 402	2 140 698	21 541 594	83,39%
213 CONSTRUCTIONS	21 001 589	42 535 000	38 856 162	3 678 838	17 854 573	85,02%
215 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	201 627	172 600	122 884	49 716	-78 743	-39,05%
216 COLLECTIONS	544 057	350 500	367 594	-17 094	-176 463	-32,43%
218 AUTRES IMMOBILISATIONS	4 086 535	6 458 000	8 028 762	-1 570 762	3 942 227	96,47%
29 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	3 200 000	0	3 200 000	0	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	26 257 655	53 471 100	47 561 865	5 909 235	21 304 210	81,14%
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	7 792 715	8 282 000	8 128 203	153 797	335 488	4,31%
601 ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	861 995	1 162 000	764 527	397 473	-97 468	-11,31%
602 ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	369 980	500 000	498 901	1 099	128 921	34,85%
604 ACHATS DE FOURNITURES	3 421 477	3 201 000	3 307 296	-106 296	-114 181	-3,34%
605 ACHATS DE FLUIDES	3 057 791	3 334 000	3 389 428	-55 428	331 637	10,85%
607 ACHATS DE MARCHANDISES	81 472	85 000	168 051	-83 051	86 579	106,27%
61 SERVICES EXTÉRIEURS	27 410 242	32 350 600	28 298 522	4 052 078	888 280	3,24%
611 BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	502 332	510 000	379 868	130 132	-122 464	-24,38%
612 REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL	0	0	0	0	0	
613 LOCATIONS	8 834 933	11 557 000	10 945 985	611 015	2 111 052	23,89%
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANTS	12 520 047	15 611 600	12 682 441	2 929 159	162 394	1,30%
616 PRIMES D'ASSURANCES	810 657	867 000	891 145	-24 145	80 488	9,93%
617 ÉTUDES ET DOCUMENTATION	4 742 273	3 805 000	3 399 083	405 917	-1 343 190	-28,32%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	25 826 262	25 429 750	23 065 427	2 364 323	-2 760 835	-10,69%
621 PERSONNEL EXTERIEUR À L'A.N.	2 391 806	2 252 000	3 440 829	-1 188 829	1 049 023	43,86%
622 HONORAIRES	8 802 785	7 982 900	7 547 443	435 457	-1 255 342	-14,26%
623 INFORMATIONS	4 057 920	4 733 750	2 586 158	2 147 592	-1 471 762	-36,27%
624 IMPRESSIONS	1 269 654	2 000 000	1 140 409	859 591	-129 245	-10,18%
625 TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	665 063	736 500	1 277 584	-541 084	612 521	92,10%
626 FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	8 611 678	7 675 000	7 044 828	630 172	-1 566 850	-18,19%
628 RÉGIES D'AVANCES	27 356	49 600	28 176	21 424	820	3,00%
63 IMPÔTS ET TAXES	3 502 688	3 582 000	3 549 976	32 024	47 288	1,35%
633 SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 014 751	2 992 000	3 075 830	-83 830	61 079	2,03%
635 IMPÔTS LOCAUX	471 247	570 000	440 375	129 625	-30 872	-6,55%
637 TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	16 690	20 000	9 681	10 319	-7 009	-42,00%
638 FONDS D'INSERTION TRAVAILLEURS HANDICAPÉS		0	24 090	-24 090	24 090	NS

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2005	Budget 2006	Réalisé 2006	Solde 2006	Variations 2006/2005	
					Δ absolu	Δ %
64 CHARGES DE PERSONNEL	158 693 564	162 704 300	161 761 425	942 875	3 067 861	1,93%
641 PERSONNELS STATUTAIRES	114 740 221	117 846 000	116 391 368	1 454 632	1 651 147	1,44%
642 PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ASSEMBLÉE	4 188 276	4 494 000	4 737 164	-243 164	548 888	13,11%
643 PERSONNELS DE LA PRÉSIDENTE	1 213 851	1 235 000	1 211 391	23 609	-2 460	-0,20%
644 AUTRES PERSONNELS	299 420	370 000	116 707	253 293	-182 713	-61,02%
645 CHARGES SOCIALES	32 987 447	33 759 500	34 627 576	-868 076	1 640 129	4,97%
646 PRESTATIONS DIRECTES	2 349 913	2 214 000	2 023 778	190 222	-326 135	-13,88%
647 AUTRES CHARGES SOCIALES	1 560 764	1 620 000	1 654 138	-34 138	93 374	5,98%
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 353 672	1 165 800	999 302	166 498	-354 370	-26,18%
65 CHARGES PARLEMENTAIRES	268 455 352	275 430 560	279 032 523	-3 601 963	10 577 171	3,94%
651 INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	48 470 059	48 517 600	48 548 943	-31 343	78 884	0,16%
652 CHARGES SOCIALES	59 893 902	61 194 250	59 607 640	1 586 610	-286 262	-0,48%
653 FRAIS DE SECRÉTARIAT	142 977 051	147 366 710	151 691 393	-4 324 683	8 714 342	6,09%
654 VOYAGES ET DÉPLACEMENT	6 706 117	6 185 000	7 093 475	-908 475	387 358	5,78%
655 CHARGES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	151 373	343 100	196 856	146 244	45 483	
656 REPRÉSENTATION DE L'AN	4 719 503	5 720 900	5 858 305	-137 405	1 138 802	24,13%
658 AUTRES CHARGES PARLEMENTAIRES	5 537 347	6 103 000	6 035 911	67 089	498 564	9,00%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	224 715	157 000	496 292	-339 292	271 577	120,85%
671 CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICE COURANT	224 715	157 000	489 079	-332 079	264 364	117,64%
674 CHARGES EXCEPTIONNELLES EXERCICES ANTÉRIEURS	0	0	7 213	-7 213	7 213	NS
69 DÉPENSES IMPRÉVUES	0	400 000	0	400 000	0	
699 DEPENSES IMPRÉVUES	0	400 000	0	400 000	0	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	491 905 538	508 336 210	504 332 368	4 003 842	12 426 830	2,53%
70 VENTES DE MARCHANDISES	230 175	262 500	345 931	83 431	115 756	50,29%
707 VENTES DE MARCHANDISES	64 227	60 500	69 430	8 930	5 203	8,10%
708 AUTRES PRODUITS ANNEXES	165 948	202 000	276 501	74 501	110 553	66,20%
72 VENTES DE DOCUMENTS PARLEMENTAIRES	482 799	561 600	648 573	86 973	165 774	34,34%
721 VENTES DE DOCUMENTS PARLEMENTAIRES	471 473	555 700	512 271	-43 129	41 098	8,72%
722 VENTES DE PUBLICATIONS DE L'AN	11 326	5 900	136 002	130 102	124 676	NS
73 CESSIONS D'APPROVISIONNEMENT	9 951	0	5 986	5 986	-3 965	NS
731 CESSIONS DE FOURNITURES	9 951	0	5 986	5 986	-3 965	NS
732 CESSIONS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	0	0	0	0	0	
75 PRODUITS DE GESTION COURANTE	496 273	335 300	418 576	83 276	-77 697	-15,66%
752 REVENUS DES IMMEUBLES	215 268	100 000	139 368	39 368	-75 900	-35,26%
753 RETENUES HLM-ILN	431	300	2 381	2 081	1 950	452,44%
755 PRODUITS/RESSOURCES AFFECTÉES	32 316	35 000	0	-35 000	-32 316	-100,00%
758 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	248 258	200 000	276 827	76 827	28 569	11,51%

BUDGET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	Réalisé 2004	Budget 2005	Réalisé 2005	Solde 2005	Variations 2005/2004	
					Δ absolu	Δ %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 843 835	2 030 000	3 527 315	1 497 315	-316 520	-8,23%
771 PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICE COURANT	1 261 903	1 030 000	1 019 738	-10 262	-242 165	-19,19%
774 PRODUITS EXCEPTIONNELS EXERCICES ANTÉRIEURS	1 948 052	550 000	1 379 740	829 740	-568 312	-29,17%
775 PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	151 160	60 000	129 430	69 430	-21 730	-14,38%
776 REMBOURSEMENT DES COMPAGNIES D'ASSURANCES	482 720	390 000	998 407	608 407	515 687	106,83%
78 REPRISE SUR DISPONIBILITÉS	19 800 160	56 438 510	44 768 452	-11 670 058	24 968 292	NS
RESSOURCES PROPRES	24 863 193	59 627 910	49 714 833	-9 913 077	24 851 640	99,95%

C – Les ressources propres

Le budget pour 2006 prévoyait d'assurer l'équilibre des charges et produits de l'exercice par l'inscription de 59,63 millions d'euros de ressources propres (50,79 millions inscrits dans le budget initial et 8,84 millions ajoutés par le budget supplémentaire de juillet 2006). **Le montant finalement constaté, en exécution, est de 49,71 millions d'euros.** En effet, les dépenses sont restées inférieures aux prévisions, et de ce fait le recours au prélèvement sur les disponibilités pour équilibrer le budget exécuté a été moindre.

Pour la quatrième année consécutive, il a été nécessaire d'effectuer, en 2006, **un prélèvement sur les disponibilités pour équilibrer les charges et produits budgétaires**, d'un montant de 44,77 millions d'euros. Il est très supérieur aux prélèvements opérés en 2005 (19,80 millions d'euros) et en 2004 (7,88 millions d'euros).

Le montant global des autres ressources propres ne varie pratiquement pas (4,95 millions d'euros en 2006, contre 5,06 millions d'euros l'année précédente). Ces recettes proviennent, notamment, de versements ou remboursements de compagnies d'assurance de l'Assemblée nationale (0,99 million d'euros), de ventes de documents parlementaires (0,51 million d'euros).

II – LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat retrace l'ensemble des charges payées et des produits encaissés par l'Assemblée nationale.

Les charges extrabudgétaires se sont élevées à 5,83 millions d'euros, (-3,4%). Il s'agit essentiellement de la prise en charge des représentants au Parlement européen qui ont choisi d'être rattachés administrativement à l'Assemblée nationale. Leur coût est en légère réduction (5,81 millions d'euros contre 5,84 en 2005), un nouveau député européen ayant demandé en cours d'année 2005 à être géré par le Sénat.

Les produits extrabudgétaires se sont élevés à 15,6 millions d'euros, contre 14,03 millions d'euros en 2005. Ils concernent les produits sur ressources affectées (contrepartie de la prise en charge des députés européens, soit 5,81 millions d'euros), les intérêts des prêts consentis aux députés et au personnel (1,51 million d'euros) et les revenus sur valeurs mobilières de placement (8,24 millions d'euros ; +23,96%) résultant du placement de la dotation annuelle de l'Etat en SICAV monétaires et en fonds communs de placement.

Le solde des charges et produits extrabudgétaires de l'exercice s'est élevé à 9,73 millions d'euros (contre 8,17 millions d'euros en 2005).

En tenant compte du résultat budgétaire nul après prélèvement sur les disponibilités, le résultat comptable s'établit à 9,73 millions d'euros contre 8,17 millions d'euros en 2005 (+19,13%).

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

CHARGES			PRODUITS		
	2006	2005		2006	2005
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
60 Achats de fournitures et marchandises	8 128 203	7 792 715	70 Ventes de marchandises	345 931	230 175
61 Services extérieurs	28 298 522	27 410 242	72 Ventes de documents parlementaires	648 573	482 799
62 Autres services extérieurs	23 085 349	25 845 358	73 Cessions d'approvisionnement	5 986	9 951
63 Impôts, taxes et versements assimilés	3 549 976	3 502 688	74 Dotation de fonctionnement	454 617 535	467 042 345
64 Charges de personnel	161 761 425	158 693 564	75 Autres produits de gestion courante ¹	6 229 832	6 339 075
65 Charges parlementaires ¹	284 843 779	274 298 154			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	509 667 254	497 542 721	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	461 847 857	474 104 345
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS		
66 Charges financières	0	0	76 Produits financiers	9 750 154	8 186 682
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	0	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	9 750 154	8 186 682
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
67 Charges exceptionnelles	496 292	224 715	77 Produits exceptionnels	3 527 315	3 843 835
69 Dépenses imprévues	0	0	78 Reprise sur report à nouveau	44 768 452	19 800 160
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	496 292	224 715	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 295 767	23 643 995
89 Résultat de l'exercice	9 730 232	8 167 586			
TOTAL CHARGES	519 893 778	505 935 022	TOTAL PRODUITS	519 893 778	505 935 022

¹ y compris charges et produits sur ressources affectées

III – LE BILAN

Dans sa configuration actuelle, qui date du 1^{er} janvier 1993, le bilan de l'Assemblée nationale est très stable.

- l'actif, les immobilisations sont prépondérantes (près de 89%) ;
- au passif, les fonds propres représentent 87% de l'ensemble.

Le bilan ne comporte ni stocks, ni dettes financières.

Pour l'exercice 2006, comme pour les précédents, seules les immobilisations corporelles et incorporelles correspondant aux dépenses d'investissement réalisées au cours des exercices 1993 à 2006 figurent au bilan, à défaut d'un inventaire des biens à la date d'ouverture de celui-ci, le 1^{er} janvier 1993. Il n'a pas été intégré la valeur des immobilisations corporelles (notamment des immeubles) acquises par l'Assemblée nationale avant cette date. Cette présentation est appelée à évoluer à partir de l'exercice 2007, en raison de la réforme des normes comptables de l'Etat liée à l'application de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001.

A – Les éléments de l'actif

1. Les immobilisations

Atteignant 523,82 millions d'euros, les immobilisations nettes ont augmenté de 30,66 millions d'euros par rapport à 2005.

Au 31 décembre 2006, les immobilisations corporelles et incorporelles nettes des amortissements s'élevaient à 212,13 millions d'euros (contre 179,52 millions d'euros à la fin 2005). Les investissements réalisés en 2006 ont été supérieurs de 32,61 millions d'euros aux amortissements pour dépréciation de l'actif pratiqués au cours de cet exercice. Le total des amortissements de 2006 s'est élevé à 14,95 millions d'euros, montant supérieur aux amortissements de 2005 (14,03 millions d'euros).

Les immobilisations financières –ensemble des titres de créances détenus par l'Assemblée nationale destinés à être conservés au-delà d'un an– se sont élevées à 311,69 millions d'euros à la fin de 2006. Elles se composent des obligations et autres droits de créance déposés dans des fonds communs de placement pour 181,55 millions d'euros, montant inchangé par rapport à celui de 2005, de différents prêts dont l'encours s'établit à 128,56 millions d'euros (contre

130,62 en 2005) et de divers dépôts et cautionnements, d'un montant de 1,57 million d'euros, en progression de 7%.

2. L'actif circulant

L'actif circulant comprend, d'une part, les créances détenues par l'Assemblée nationale sur des tiers externes ou internes, et d'autre part, ses disponibilités.

Les créances constatées fin 2006 se sont élevées à 3,98 millions d'euros (contre 2,74 millions d'euros à la fin de 2005). Les créances clients, d'un montant de 0,18 million d'euros, regroupent les créances afférentes à l'exercice 2006 recouvrées au cours de la période complémentaire en 2007 et une avance permanente consentie à l'AGRAN pour la constitution de son fonds de roulement.

Les débiteurs divers correspondent à trois programmes financés par la Commission européenne : le programme d'appui au Parlement du Kosovo (2,33 million d'euros), le programme Tacis II d'assistance à l'administration du Parlement de Russie (0,88 million d'euros) et le programme d'aide à Madagascar (0,13 million d'euros), sommes ayant leur contrepartie au passif du bilan.

Les disponibilités sont constituées par les valeurs mobilières de placement (VMP) issues du placement de la dotation de l'année en cours, d'un montant de 59,97 millions d'euros à la fin 2006, ainsi que par les comptes courants débiteurs, et les avances accordées aux régies permanentes et aux missions gérées par la division du protocole.

Au total, les disponibilités ont diminué, et sont passées de 99,77 millions d'euros fin 2005 à 61,04 millions d'euros au 31 décembre 2006.

B – Les éléments du passif

1. Les fonds propres

Les fonds propres (dotations et excédents reportés) se sont élevés à 514,76 millions d'euros, en diminution de 0,47% par rapport à 2005. On constate :

▸ la diminution de 14,95 millions d'euros, en raison des amortissements pour ordre, de la dotation initiale et des réserves, qui se sont établis à 31,14 millions d'euros ;

- l'inscription provisoire avant affectation du résultat comptable de l'exercice courant à hauteur de 9,73 millions d'euros, en hausse de 1,57 million d'euros par rapport à 2005 ;

- l'augmentation du cumul des dotations d'investissement de 47,56 millions d'euros, exacte contrepartie des dépenses budgétaires d'investissement effectuées en 2006 et figurant à l'actif ;

- une diminution de 36,30 millions d'euros du report à nouveau résultant d'une double opération : d'une part, l'affectation du résultat 2005 (+8,17 millions d'euros), d'autre part, le prélèvement sur les disponibilités afin d'équilibrer l'exécution du budget 2006 (-44,77 millions d'euros).

2. Les dettes

Les dettes figurant au bilan sont toutes à moins d'un an et concernent, pour l'essentiel, les fournisseurs de l'Assemblée nationale ainsi que les organismes sociaux et l'État.

Les dettes à l'égard des fournisseurs, qui se sont élevées à 33,53 millions d'euros à la fin 2006 (contre 38,35 millions d'euros à la fin 2005), sont constituées aux trois quarts des mandats de la période complémentaire comptabilisés en 2007 (24,53 millions d'euros)

Les dettes à l'égard de la sécurité sociale et d'autres organismes regroupent les charges sociales de l'exercice 2006 et payées en janvier 2007, pour 9,59 millions d'euros. Il en est de même pour les dettes à l'égard de l'Etat et des collectivités publiques pour 0,85 million d'euros (correspondant à la taxe sur les salaires).

Au total, les charges enregistrées en comptabilité en 2006 mais payées en 2007 se sont élevées à 43,97 millions d'euros.

Les comptes de liaison avec les comptabilités annexes créditeurs ont diminué de 2,06 millions d'euros pour s'établir à 21,53 millions d'euros ; le solde créditeur de ces comptes représente des disponibilités qui se retrouvent à l'actif du bilan de l'Assemblée nationale et constituent des « créances » des comptabilités annexes sur celle-ci.

BILAN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2006	31/12/2005		31/12/2006	31/12/2005
ACTIF IMMOBILISÉ			DOTATIONS ET RÉSERVES		
20 Immobilisations incorporelles	398 387	763 932	10 Dotation initiale et amortissements	31 136 570	46 087 407
21 Immobilisations corporelles	211 731 269	178 752 380	11 Report à nouveau	121 054 063	157 654 929
27 Immobilisations financières	311 687 154	313 643 372			
dont FCP	181 554 377	181 554 377	12 Résultat de l'exercice	9 730 232	8 167 586
Prêts	128 562 244	130 621 045			
Dépôts et cautionnements	1 570 533	1 467 950	13 Dotations d'investissement	352 842 594	305 280 729
29 Autres immobilisations	0	2 315			
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	523 816 810	493 161 999	TOTAL DES FONDS PROPRES	514 763 459	517 190 651
40 ACTIF CIRCULANT			DETTES		
41 Clients	180 351	242 338	40 Fournisseurs	33 532 947	38 354 826
42 Créances et comptes rattachés	160 056	204 564	dont Fournisseurs	24 528 921	23 340 198
dont Députés/personnel	0	0	Factures non parvenues	9 004 026	15 014 628
Echéances et prêts	0	0	41 Créances et comptes rattachés	0	3 565
Avances/acomptes-paies négatives	157 356	204 564	42 Député/personnel	289	344 266
Retenues diverses	2 700	0	dont Rémunérations	0	0
			Prêts consentis	0	30 977
43 Sécurité sociale et autres organismes	0	3 546	Echéance de prêts	289	313 289
44 Etat et autres collectivités publiques	0	0	43 Sécurité sociale et autres collectivités	9 594 615	9 469 094
45 Liaison Caisses et Fonds	0	0	44 Etat et autres collectivités publiques	848 384	696 041
46 Débiteurs divers	3 594 512	2 280 106	45 Liaisons Caisses et Fonds	21 531 722	23 591 658
47 Comptes d'attente et de transition	48 939	18 131	46 Créiteurs divers	5 003 206	3 690 732
			47 Comptes d'attente et de transitions	3 062 948	2 326 589
50 Valeurs mobilières de placement	59 968 165	97 756 510			
51 Etablissements bancaires et assimilés	786 906	1 754 134	51 Etablissements bancaires et assimilés	41 453	9 820
53 Caisse	0	0			
54 Avances de missions et régies	289 707	32 560			
57 Virements internes	0	32 560	57 Virements internes	466 423	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	65 028 636	102 515 243	TOTAL DES DETTES	74 081 987	78 486 591
TOTAL ACTIF	588 845 446	595 677 242	TOTAL PASSIF	588 845 446	595 677 242

IV – LES COMPTABILITÉS ANNEXES

La caisse de pensions des anciens députés, la caisse de retraite du personnel de l'Assemblée nationale, les deux fonds de sécurité sociale des députés et du personnel, ainsi que le fonds de garantie des ressources des anciens députés constituent autant de comptabilités annexes.

En raison de l'unité de caisse, la totalité des paiements de ces comptabilités est effectuée par l'intermédiaire de la Trésorerie de l'Assemblée nationale. Les comptabilités annexes sont reliées à la comptabilité de l'Assemblée nationale par des comptes de liaison dont les soldes éventuels apparaissent au bilan de l'Assemblée nationale.

Les prestations et allocations servies en 2006 par la caisse de pensions des anciens députés se sont élevées à 60,36 millions d'euros (-0,69%).

Les cotisations obligatoires des députés et la contribution de l'Assemblée nationale représentent en tout 22,36 millions d'euros, montant quasiment identique à celui de 2005 (22,26 millions d'euros). La subvention nécessaire au strict équilibre du compte de résultat de la caisse de pensions s'est élevée à 38 millions d'euros (38,52 millions d'euros en 2005).

Le montant total des dépenses de la caisse de retraites du personnel de l'Assemblée nationale s'est élevé à 34,26 millions d'euros (+4,67%) en raison de la progression du nombre de bénéficiaires des prestations de la caisse et de l'indexation des retraites sur l'inflation (+1,8% au 1^{er} janvier 2006).

Les cotisations obligatoires et les rachats versés par les fonctionnaires ainsi que la contribution de l'Assemblée ont atteint un total de 14,40 millions d'euros (+2,27%). Une subvention de 19,87 millions d'euros a été versée pour parvenir au strict équilibre du compte de résultat (+6,6 %).

Quant au **fonds de sécurité sociale des députés**, un déficit a été constaté pour la deuxième année consécutive, à hauteur de 0,24 million d'euros, soit 1,18% des réserves du fonds, qui s'élèvent, après intégration des pertes, à 20,40 millions d'euros à la fin 2006.

Les charges ont progressé modérément pour atteindre 12,84 millions d'euros (+1,4%), en raison, notamment, de la croissance des prestations décès et d'action sanitaire et sociale.

Le montant global des produits a augmenté de 2,14% en 2006 pour atteindre 12,61 millions d'euros. Les cotisations à l'assurance complémentaire sont stables ; les versements de la CSG/CRDS au fonds de sécurité sociale ont progressé de 0,81% et se sont élevés à 7,65 millions d'euros.

Les contributions de l'Assemblée nationale (part patronale) au fonds, d'un montant de 3,94 millions d'euros, ont progressé de 1,26%.

Le fonds de sécurité sociale du personnel a enregistré pour la deuxième année consécutive un résultat nul.

Les charges (12,49 millions d'euros) ont progressé de 1,55%. Les prestations « maladie maternité » qui représentent 65,5% des dépenses du fonds, ont cru de 2,85%, pour atteindre 8,18 millions.

En ce qui concerne les produits, la CSG/CRDS, qui constitue la principale ressource du fonds, à hauteur de 7,5 millions d'euros, progresse de 2,8%.

Les contributions de l'Assemblée nationale au fonds de sécurité sociale sont en légère augmentation (+0,79%) pour un montant de 3,97 millions d'euros.

Le résultat nul constaté provient du plafonnement du prélèvement effectué au profit du budget de l'Assemblée nationale.

Le fonds de garantie de ressources des anciens députés, créé en 1995, modifié en 2003, est destiné à assurer le paiement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (AARE) accordée sous conditions aux anciens députés.

Aucune dépense au titre de l'AARE n'a été enregistrée en 2005, puisque cette indemnité ne pourra être versée qu'à l'issue de la XII^{ème} législature.

Le résultat du fonds est donc excédentaire en 2006 de 0,55 million d'euros. Les réserves ont atteint 3,96 millions d'euros (contre 3,41 millions en 2005).

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	CHARGES		PRODUITS	
	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2005
62 CHARGES EXTERNES			73 COTISATIONS	
622 Honoraires	0	0	731 Cotisations obligatoires	7 451 554
			732 Rachats de cotisations	8 247
64 PRESTATIONS	60 363 213	60 781 788	74 CONTRIBUTIONS	
6411 Prestations vieillesse/principal	55 955 000	56 295 145	741 Contributions de l'A.N.	14 903 172
6412 Prestations vieillesse/majoration enfant	3 579 235	3 625 304	742 Subvention de l'A.N.	38 000 240
642 Pension orphelin/allocation d'études	457 314	512 192		
643 Allocation temporaire/rente invalidité	354 863	327 482		
644 Prestations familiales	16 801	21 665		
645 Allocations spécifiques	0	0		
65 AUTRES CHARGES COURANTES			75 AUTRES PRODUITS COURANTS	
653 Remboursements de cotisations	0	0	751 Prestations à charge de tiers	0
658 Charges diverses de gestion courante	0	0	758 Produits divers de gestion courante	0
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	76 PRODUITS FINANCIERS	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 948
TOTAL CHARGES	60 363 213	60 781 788	TOTAL PRODUITS	60 363 213
				60 781 788

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

CHARGES			PRODUITS		
	31/12/2006	31/12/2005		31/12/2006	31/12/2005
62 CHARGES EXTERNES			73 COTISATIONS		
622 Honoraires	0	0	731 Cotisations obligatoires	4 533 356	4 402 598
			732 Rachats de cotisations	304 058	461 696
64 PRESTATIONS	34 169 425	32 648 973	74 CONTRIBUTIONS		
6411 Prestations vieillesse/principal	32 956 852	31 462 254	741 Contributions de l'A.N.	9 561 699	9 220 365
6412 Prestations vieillesse/majoration enfant	907 483	879 211	742 Subvention de l'A.N.	19 865 380	18 643 128
642 Pension orphelin/allocation d'études	138 699	127 401			
643 Allocation temporaire/rente invalidité	138 937	140 111			
644 Prestations familiales	27 454	39 996			
645 Allocations spécifiques	0	0			
65 AUTRES CHARGES COURANTES			75 AUTRES PRODUITS COURANTS		
653 Remboursements de cotisations	95 068	78 814	751 Prestations à charge de tiers	0	
658 Charges diverses de gestion courante			758 Produits divers de gestion courante	0	
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	76 PRODUITS FINANCIERS	0	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	
TOTAL CHARGES	34 264 493	32 727 787	TOTAL PRODUITS	34 264 493	32 727 787

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	CHARGES			PRODUITS	
	2006	2005		2006	2005
62 CHARGES EXTERNES	0		73 COTISATIONS	8 233 172	8 146 929
64 PRESTATIONS	12 829 304	12 585 257	74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	3 943 597	3 894 339
65 AUTRES CHARGES COURANTES	0	0	75 AUTRES PRODUITS COURANTS	57 994	50 739
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 397	79 641	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	372 519	251 040
Résultat de l'exercice (excédent)		0	89 Résultat de l'exercice (déficit)	236 419	321 851
TOTAL CHARGES	12 843 701	12 664 898	TOTAL PRODUITS	12 843 701	12 664 898

	ACTIF			PASSIF	
	31/12/06	31/12/05		31/12/06	31/12/05
ACTIF IMMOBILISÉ			DOTATIONS ET RÉSERVES		
27 Immobilisations financières	12 710 898	12 359 148	10 Dotation initiale et réserves	20 630 250	20 952 101
			11 Report à nouveau	2 834	2 834
			12 Résultat de l'exercice	-236 419	-321 851
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	12 710 898	12 359 148	TOTAL DOTATIONS ET RESERVES	20 396 665	20 633 084
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
41 Créances à recouvrer	1 899 491	1 286 452	40 Fournisseurs	23 529	366 993
45 Liaison A.N.	5 802 585	7 347 257	45 Liaison A.N.	0	0
46 Débiteurs divers	0	0	46 Créiteurs divers	0	0
50 Valeurs mobilières de placement	0	0	51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0
51 Etablissements bancaires et assimilés	7 220	7 220			
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	7 709 296	8 640 929	TOTAL DES DETTES	23 529	366 993
TOTAL ACTIF	20 420 194	21 000 077	TOTAL PASSIF	20 420 194	21 000 077

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

	CHARGES			PRODUITS	
	2006	2005		2006	2005
62 CHARGES EXTERNES	5 980	191	73 COTISATIONS	8 210 511	7 990 546
64 PRESTATIONS	11 520 520	11 403 651	74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	3 967 021	3 935 762
65 AUTRES CHARGES COURANTES	949 732	830 035	75 AUTRES PRODUITS COURANTS	47 241	167 246
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 531	62 708	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	262 990	203 031
89 Résultat de l'exercice	0	0			
TOTAL CHARGES	12 487 763	12 296 585	TOTAL PRODUITS	12 487 763	12 296 585

	ACTIF			PASSIF	
	31/12/06	31/12/05		31/12/06	31/12/05
ACTIF IMMOBILISÉ			DOTATIONS ET RÉSERVES		
27 Immobilisations financières	8 537 486	8 301 228	10 Dotation initiale et réserves	21 680 402	21 680 402
			11 Report à nouveau	1 890	1 890
			12 Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	8 537 486	8 301 228	TOTAL DOTATIONS ET RESERVES	21 682 292	21 682 292
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
41 Créances à recouvrer	2 009 416	1 345 756	40 Fournisseurs	68 298	264 792
45 Liaison A.N.	11 190 514	12 286 926	45 Liaison A.N.	0	0
46 Débiteurs divers	0	0	46 Crédeurs divers	0	
50 Valeurs mobilières de placement	0	0			
51 Etablissements bancaires et assimilés	13 174	13 174	51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	13 213 104	13 645 856	TOTAL DES DETTES	68 298	264 792
TOTAL ACTIF	21 750 590	21 947 084	TOTAL PASSIF	21 750 590	21 947 084

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DU FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES DES ANCIENS DÉPUTÉS
(TABLEAU SYNTHÉTIQUE EN EUROS)

CHARGES			PRODUITS		
	2006	2005		2006	2005
62 CHARGES EXTERNES	0	0	73 COTISATIONS	184 680	182 276
64 PRESTATIONS	0	0	74 CONTRIBUTIONS DE L'A.N.	369 373	364 551
65 AUTRES CHARGES COURANTES	0	0	75 AUTRES PRODUITS COURANTS	0	0
66 CHARGES FINANCIÈRES	0	0	76 PRODUITS FINANCIERS	0	0
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		
89 Résultat de l'exercice	554 053	546 827			
TOTAL CHARGES	554 053	546 827	TOTAL PRODUITS	554 053	546 827

ACTIF			PASSIF		
	31/12/06	31/12/05		31/12/06	31/12/05
ACTIF IMMOBILISÉ			DOTATIONS ET RÉSERVES		
27 Immobilisations financières	0	0	10 Dotation initiale et réserves	3 957 475	3 410 648
			11 Report à nouveau	0	0
			12 Résultat de l'exercice	554 053	546 827
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	0	0	TOTAL DOTATIONS ET RESERVES	4 511 528	3 957 475
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
45 Liaison A.N.	4 511 528	3 957 475	40 Fournisseurs	0	0
46 Débiteurs divers	0	0	45 Liaison A.N.	0	0
50 Valeurs mobilières de placement	0	0	46 Crédoeurs divers	0	0
51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0	51 Etablissements bancaires et assimilés	0	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	4 511 528	3 957 475	TOTAL DES DETTES	0	0
TOTAL ACTIF	4 511 528	3 957 475	TOTAL PASSIF	4 511 528	3 957 475

V – LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Conformément aux dispositions de la loi n° 79-563 du 6 juillet 1979, les crédits nécessaires au paiement de l'indemnité des représentants de la France au Parlement européen inscrits dans la mission « action extérieure de l'Etat » sont gérés et contrôlés par les assemblées parlementaires dans les mêmes conditions que les dépenses du Parlement.

Pour l'Assemblée nationale, **les produits à percevoir** résultent du partage entre les deux assemblées des crédits ouverts par la loi de finances, qui se sont élevés à 5,97 millions d'euros en 2006.

Les dépenses ont régressé à 5,81 millions d'euros (contre 5,84 millions d'euros en 2005).

Cette évolution résulte du fait du changement de rattachement d'un député européen au profit du Sénat : en juin 2005, le remplaçant d'un député européen démissionnaire a opté pour un rattachement administratif auprès du Sénat, alors que son prédécesseur était géré par l'Assemblée nationale.

Le reliquat des crédits non consommés s'est élevé à 0,16 million d'euros.

REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

	Réalisé	Budget	Réalisé	Solde	Variations		
	2005*	2006	2006		2006	Δ absolu	Δ %
INDEMNITÉS							
655211	Indemnité parlementaire	4 829 218	4 868 680	4 798 031	70 649	-31 187	-0,65%
655212	Prestations familiales	6 127	20 000	6 449	13 551	322	5,26%
	TOTAL INDEMNITÉS	4 835 345	4 888 680	4 804 480	84 200	-30 865	-0,64%
CHARGES SOCIALES							
655221	URSSAF	225 651	227 680	226 331	1 349	680	0,30%
655222	IRCANTEC	405 891	413 060	405 512	7 548	-379	-0,09%
655223	Fonds de sécurité sociale des députés	358 758	377 010	360 540	16 470	1 782	0,50%
655225	Contribution solidarité autonomie	17 157	0	14 393			
	TOTAL HORS CAPITAL-DÉCÈS	1 007 457	1 017 750	1 006 776	10 974	-681	-0,07%
655224	Capital-décès	0	64 000	0	64 000	0	
	TOTAL CHARGES SOCIALES	1 007 457	1 081 750	1 006 776	74 974	-681	-0,07%
BUDGET TOTAL							
		5 842 802	5 970 430	5 811 256	159 174	-31 546	-0,54%

* A ces dépenses s'ajoute un reversement au Sénat de 370 650 euros.